

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 2016

L'An Deux mille seize, le 28 octobre à 17h30 heures, les délégués des quinze communes formant le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle (S.I.B.V.R.), se sont réunis à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique.

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Francis COUREL, Président sortant, fit procéder à l'appel par Monsieur DUPUIS Thomas des délégués représentant les communes adhérentes, à savoir :

Commune d' ACLOU	Monsieur LHERMURIER Christophe Monsieur TROCQUE Michel
Commune d' APPEVILLE-DIT-ANNEBAULT	Madame RENARD Evelyne Monsieur POTTIER Maurice
Commune d' AUTHOU	Monsieur BEIGLE Claude Monsieur MAHIETTE Marceau
Commune de BRIONNE	Monsieur BEURIOT Valéry Monsieur BOISSAY Thierry
Commune de CONDE-SUR-RISLE	Monsieur BOURDAUD Pierre Monsieur BELLONCLE Denis
Commune de CORNEVILLE-SUR-RISLE	Madame DEFLUBE Fabienne Monsieur RUFFY Claude
Commune de FONTAINE-LA-SORET	Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre Monsieur DANSET Eric
Commune de FRENEUSE-SUR-RISLE	Monsieur BRONGNIART Etienne Madame MADOTTO Simone
Commune de GLOS-SUR-RISLE	Monsieur DOUBLET Jean Monsieur TIHY André
Commune de MANNEVILLE-SUR-RISLE	Monsieur LAMY Denis Monsieur GAGNANT René
Commune de MONTFORT-SUR-RISLE	Monsieur PIERRE Michel Madame COYARD Brigitte
Commune de NASSANDRES	Madame RAMBAUD Sophie Monsieur DESCHAMPS Didier
Commune de PONT-AUDEMER	Monsieur RIFLET Dominique Monsieur CANTELOUP Christophe
Commune de PONT-AUTHOU	Monsieur SALOMON Henri Monsieur LE CONTE Albert
Commune de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE	Monsieur COUREL Francis Monsieur FOUET Marc

Délégué suppléant présent : M COLLIARD Benoît (Montfort-sur-Risle)

Etaient absents :

- Monsieur LHERMURIER Christophe, excusé sans pouvoir
- Monsieur MAHIETTE, excusé donne pouvoir à M BEIGLE
- Monsieur BOISSAY, excusé sans pouvoir
- Monsieur BOURDAUD Pierre, excusé sans pouvoir
- Monsieur RUFFY Claude, excusé sans pouvoir
- Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, excusé sans pouvoir
- Monsieur BRONGNIART Etienne, excusé donne pouvoir à Mme MADOTTO
- Monsieur LAMY Denis, excusé sans pouvoir
- Monsieur PIERRE Michel, excusé sans pouvoir
- Madame COYARD Brigitte, excusé remplacé par suppléant
- Madame RAMBAUD Sophie, excusé sans pouvoir
- Monsieur CANTELOUP Christophe, excusé sans pouvoir
- Monsieur RIFFLET Dominique, excusé sans pouvoir

Autres présents :

- M DUPUIS Thomas, technicien rivière
- M DURAND Bruno, garde-rivière
- M BARRE MATHIEU, aide comptable
- M DEPIERRE Gontran, trésorier de Pont-Audemer

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté sans aucune observation.

M COUREL remercie les délégués présents, M DEPIERRE, trésorier de Pont-Audemer de sa présence parmi nous malgré un agenda bien rempli. Il précise que le quorum est atteint avec 19 votants et ouvre alors la séance.

1. COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Président rappelle aux délégués syndicaux que le compte de gestion est la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté avant le compte administratif et correspondre en tout point au bilan de l'année écoulée.

Monsieur DEPIERRE confirme que les comptes de gestion et administratif sont identiques.

Après présentation du compte de gestion 2015 au Comité Syndical, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la Présidence de M. LE CONTE Albert (Doyen d'âge), le Compte Administratif de l'année 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ce compte laisse apparaître en fonctionnement, un excédent de clôture de 69 227.79 € et en investissement, un excédent de 180 491.10 € ce qui porte la balance générale à un solde d'exercice de 69 227.79 € (c/002).

Avant de poursuivre sa course des budgets, M DEPIERRE souhaite évoquer le principe d'équilibre budgétaire. Régie par le Code Général des Collectivité Territoriales : « le budget doit être en équilibre réel, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère (L.1612-4) ».

1/ L'équilibre en recettes et en dépenses,

2/ La sincérité budgétaire dépend de la sincérité des opérations comptables et des évaluations budgétaires,

3/ La capacité de remboursement (1641 - Emprunts)

Nous pouvons conclure que l'équilibre budgétaire est atteint au syndicat et que la gestion est saine.

Après délibération, le compte de gestion et le compte administratif sont votés à l'unanimité.

3. BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président soumet à l'examen du Comité Syndical le projet de BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2016. Il donne lecture article par article des sommes inscrites en recettes et dépenses, et invite le Comité Syndical à délibérer.

Sur le budget de fonctionnement, il a été mis en évidence une nouvelle ligne budgétaire Locations immobilières (D6132). Depuis que le syndicat est hébergé gratuitement par la mairie de Saint-Philbert-sur-Risle, celle-ci a décidé avec les contraintes budgétaires que les communes connaissent, de demander une participation pour le local (électricité, chauffage, entretien de la salle, utilisation de la photocopieuse),

L'article D6262 inclut les frais de téléphonie et pour une mise en œuvre du site Internet (nom de domaine et hébergement pour une année). Afin d'avoir une sérénité s'agissant des appels, le syndicat a changé l'abonnement de téléphonie pour être en illimité sur fixe et portable.

L'article D6237 « Publication » regroupe l'impression du dossier P.P.R.E (rapport, cartographie, carte A0, dossier réglementaires), l'impression et l'affranchissement de « A l'eau, la Risle ».

Suite à l'arrêt de notre éditeur de logiciel de comptabilité en fin d'année (article D6156), il a été fait le choix de prendre COSOLUCE (abonnement : droit de licence, maintenance réglementaire et évolutive, mise à jour, assistance téléphonique ; reprise de 10 ans de données comptables, installation du logiciel et réaffectation des données, formation au logiciel). L'abonnement de COSOLUCE sera identique à ce que le Syndicat versait pour CIL chaque année.

A l'article D6218 (autre personnel extérieur), il s'agit de la mise à disposition de l'aide comptable et de la gratification du stagiaire pour l'élaboration des dossiers réglementaires du programme d'action de la Basse Vallée de la Risle.

Sur le budget d'investissement, les principaux projets portés par le syndicat en cette année 2016 consistent à la poursuite des études sur la restauration de la continuité écologique de la Risle aval (RCE Risle Aval) et des premiers travaux (7 vannes, clapet Louis Gillain, éventuellement commencement de la Madeleine).

Le syndicat possède un budget de 30 000 € qui est dévolu à des travaux divers.

Les délégués après avoir discuté le budget, votent le budget primitif de l'exercice 2016. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **164 505.47 €** en section de fonctionnement et de **645 136.00€** en section d'investissement.

M COUREL rappelle que le tableau des participations communales fourni aura des modifications à la marge notamment à cause des produits fiscaux qui n'étaient pas encore en notre possession lors de la réalisation du tableau.

Après délibération, le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

Dans le cadre du BP 2016, 3 délibérations ont été prises.

1/Participation du SIBVR aux charges du local (électricité, chauffage, entretien du local, utilisation de la photocopieuse)

2/L'accord d'une subvention au club de canoë kayak de Brionne (500€) et la reprise de la subvention accordée en 2015 (500€) non payé suite à un oubli. Ce qui fait un versement de subvention de 1 000€ au titre de 2016.

3/Suite à l'acceptation d'AXA de déclarer le budget de fonctionnement réel (basé sur le CA), il s'agit de décaler les appels à cotisation pour payer sur une année civile (n-1).

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité : approuve le loyer pour le local appartenant à la commune de Saint-Philbert-sur-Risle, décide de reporter la subvention 2015 non payé et d'accorder une subvention au titre de l'année 2016 pour le club de canoë, approuve la proposition de Monsieur le Président de faire le nécessaire auprès d'AXA pour décaler les appels à cotisation sur une année civile entière (N-1)

4. POINT SUR LA RCE RISLE AVAL

M DUPUIS fait une rapide synthèse (choix du scénario retenu, de l'année écoulée : les AVP, la commission de l'AESN, la signature de l'avenant pour poursuivre l'étude, lancement de la géotechnique sur les 7 vannes et la Madeleine, l'élaboration du PRO/DCE des 7 vannes et de Louis Gillain, la Madeleine etc.).

Ensuite, M DUPUIS précise les aménagements des ouvrages suivants : 7 vannes/clapet Louis Gillain/ la Madeleine. M COUREL rajoute que les 7 vannes sont passées au CODESRT du 1^{er} mars dernier. S'agissant des 7 vannes, un bras de contournement est retenu en seuil successif par rangée périodique. Au vu du mauvais terrain et de la prise de sécurité du bureau de géotechnique, le choix d'exécution en phase travaux

par Egis est d'employer plus de béton que prévu initialement par des éléments en « T » inversé afin d'améliorer la stabilité et la mise en œuvre.

5. AVANCEMENT DU PPRE DE LA BASSE VALLE DE LA RISLE

M TIHY précise que M BODILIS, chargé d'opération de l'AESN (financeur du projet à 80%) est très content du rapport du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Basse Vallée de la Risle tant sur le fond que sur la forme.

Cela nous donne raison d'avoir lancé ce type de projet en régie au vu de la qualité du travail.

M DUPUIS rappelle que la phase 1 a été validée le 28 octobre 2015, que le COTECH de la phase 2 a eu lieu récemment et des remarques ont été faites et qu'elles seront prises en compte (durée de période du PPRE 2017 – 2022, allongement de la durée).

Trois réunions publiques seront prévues pour informer et communiquer avec la population sur le programme d'action (aval, médian, amont).

M DUPUIS informe également que le Syndicat a la volonté d'aboutir à un programme opérationnel. C'est pourquoi, nous engageons un étudiant dans le cadre d'un stage universitaire pour élaborer les dossiers réglementaires du plan pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Basse Vallée de la Risle. Toutefois, comme son stage est supérieure à 2 mois, une gratification (minimale de 3.60€/heure) est obligatoire.

Après délibération, le comité syndicat à l'unanimité décide de rémunérer l'étudiant lors de son stage d'étude par la gratification minimale de 546€/mois autorisé par la loi du 10 juillet 2014.

6. GAZETTE « A l'eau, la Risle »

M DUPUIS évoque la 3^{ème} édition de la gazette « A l'eau, la Risle » et distribue les exemplaires réservés aux communes.

Il énumère également les destinataires (riverains, communes, inter-co, FD27, association de pêche et canoë-kayak, ASA, syndicat de la Risle (orne) ainsi que les partenaires techniques et financiers par mails.

L'année dernière, un retour de courrier suite à des adresses erronées a nécessité une mise à jour du fichier cette année. Seule la commune de Pont-Audemer n'a pas répondu à la sollicitation.

7. ANIMATION

M DUPUIS informe que le lycée agricole a re-sollicité le SIBVR pour organiser le stage collectif prévu pour le 9 et 10 mai (env. 40 adolescents).

Une visite du site de Saint Sulpice de Graimbouville avec les animateurs du parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est prévu sur ½ journée.

Les thèmes abordés concerneront la gestion des milieux naturels, du paysage, du grand cycle de l'eau, de la relation rivière/bassin versant et des déchets.

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été soulevée par les délégués.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30 heures, après avoir remercié l'ensemble des membres présents.